

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 421.185.111, un actif net de D : 420.285.647 et un bénéfice de la période de D : 5.643.467.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 44,74% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les

placements monétaires et les disponibilités s'élèvent à 55,17% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par la « BNA » représentent à la clôture de la période 10,31% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 Juillet 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Saïd MALLEK

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	188 434 124	127 116 006	122 459 366
Obligations et valeurs assimilées		168 044 608	118 582 870	114 493 852
Titres OPCVM		20 389 517	8 533 138	7 965 514
Placements monétaires et disponibilités		232 385 561	88 738 823	105 414 672
Placements monétaires	5	152 412 422	59 451 154	76 645 851
Disponibilités		79 973 139	29 287 668	28 768 820
Créances d'exploitation	6	365 425	29 356	29 356
TOTAL ACTIF		421 185 111	215 884 186	227 903 393
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	481 448	283 806	306 909
Autres créditeurs divers	8	418 015	508 281	448 658
TOTAL PASSIF		899 464	792 087	755 567
ACTIF NET				
Capital	9	407 954 220	208 302 112	213 139 880
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		12 331 427	6 789 987	14 007 946
ACTIF NET		420 285 647	215 092 099	227 147 826
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		421 185 111	215 884 186	227 903 393

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	2 639 352	4 653 371	2 118 823	4 290 993	8 462 134
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 518 157	4 532 176	2 051 960	4 224 130	8 395 271
Revenus des titres OPCVM		121 195	121 195	66 863	66 863	66 863
Revenus des placements monétaires	11	2 753 675	4 576 094	1 180 095	1 898 755	4 657 224
Revenus des prises en pension	12	622 432	1 083 061	449 736	974 114	1 881 587
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 015 459	10 312 526	3 748 655	7 163 862	15 000 945
Charges de gestion des placements	13	(461 448)	(788 926)	(263 806)	(512 923)	(1 079 469)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 554 011	9 523 600	3 484 848	6 650 938	13 921 476
Autres charges	14	(122 307)	(209 370)	(75 336)	(141 898)	(296 110)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 431 704	9 314 230	3 409 512	6 509 041	13 625 366
Régularisation du résultat d'exploitation		2 222 555	3 017 197	121 789	280 946	384 579
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 654 259	12 331 427	3 531 301	6 789 987	14 007 946
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 222 555)	(3 017 197)	(121 789)	(280 946)	(384 579)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		211 763	390 846	80 678	211 866	419 194
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	-	-	177 396
RESULTAT DE LA PERIODE		5 643 467	9 705 076	3 490 190	6 720 907	14 219 966

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 643 467	9 705 076	3 490 190	6 720 907	14 219 966
Résultat d'exploitation	5 431 704	9 314 230	3 409 512	6 509 041	13 625 366
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	211 763	390 846	80 678	211 866	419 194
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	177 396
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	102 805 333	183 432 745	5 922 848	31 259 881	35 816 588
Souscriptions					
- Capital	147 093 191	260 690 595	77 030 055	111 929 828	217 910 558
- Régularisation des sommes non distribuables	17 271 930	17 320 982	7 691 794	7 701 811	15 166 670
- Régularisation des sommes distribuables	(3 807 180)	4 912 217	(448 389)	2 159 595	8 224 542
Rachats					
- Capital	(52 792 103)	(91 511 829)	(71 583 185)	(82 936 579)	(184 750 320)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 069 151)	(6 084 199)	(5 713 006)	(5 716 125)	(12 894 930)
- Régularisation des sommes distribuables	1 108 647	(1 895 800)	(1 034 422)	(1 878 650)	(7 839 963)
VARIATION DE L'ACTIF NET	108 448 800	193 137 821	9 413 038	37 980 788	50 036 554
ACTIF NET					
En début de période	311 836 847	227 147 826	205 679 061	177 111 312	177 111 312
En fin de période	420 285 647	420 285 647	215 092 099	215 092 099	227 147 826
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 286 583	1 692 127	1 610 541	1 410 133	1 410 133
En fin de période	3 035 242	3 035 242	1 656 691	1 656 691	1 692 127
VALEUR LIQUIDATIVE	138,469	138,469	129,832	129,832	134,238
TAUX DE RENDEMENT	1,53%	3,15%	1,80%	3,37%	6,88%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2026

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'« INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « UIB FINANCES » Ex « INTERMÉDIAIRE INTERNATIONAL ».

L'Union Internationale de Banques « UIB » assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 – Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions du marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2026, une base raisonnable

pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 – Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 – Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 – Opérations de pensions livrées

Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession sur titres dans le cadre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 188.434.124 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			160 873 690	168 044 608	39,98%
Obligations de sociétés			41 340 080	42 834 440	10,19%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	400 000	405 432	0,10%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	500 000	506 856	0,12%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10 000	600 000	632 112	0,15%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1	35 000	3 500 000	3 564 736	0,85%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	1 600 000	1 690 112	0,40%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	2 000 000	2 058 440	0,49%
TN0000792514	ATL 2023-2 CA	30 000	1 800 000	1 908 912	0,45%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	1 600 000	1 656 256	0,39%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	22 000	2 200 000	2 342 384	0,56%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	10 000	1 000 000	1 022 664	0,24%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	840 000	891 912	0,21%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	20 000	1 200 000	1 271 488	0,30%
TN06AI2ZFOD3	ATTIJARI LEASING 2024-1	5 000	300 000	306 968	0,07%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 CA	18 000	1 800 000	1 854 664	0,44%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 CB	27 000	2 700 000	2 781 324	0,66%
TN0PIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	7 200 000	7 564 800	1,80%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	3 600 000	3 620 304	0,86%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	1 000 000	1 003 700	0,24%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	2 000 000	2 059 440	0,49%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB -TF	15 000	300 000	315 852	0,08%
TNXIY8MEDUE3	TLF 2022-2 TF	20 000	600 000	844 368	0,20%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	1 000 000	1 015 040	0,24%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF	10 000	600 000	624 460	0,15%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF	5 000	300 000	303 068	0,07%
TNMTWP2D31L4	TLF SUB 2025	15 000	1 500 000	1 571 772	0,37%
TNDCNOPSCAD9	TAYSIR 2026-1 TF	5 000	500 000	508 448	0,12%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5 000	500 000	508 708	0,12%
Bons du trésor assimilables			42 133 600	43 044 833	10,24%
TN0008000739	BTA 7.4% 02/2030 (10 ANS)	5 000	4 816 800	4 926 279	1,17%
TN673BVAIR04	BTA 7.75% 03/2036	40 000	37 316 800	38 118 553	9,07%
Emprunt national			77 400 000	82 165 335	19,55%
TN0008000838	Emprunt National 2021 CAT B	270 000	27 000 000	28 900 791	6,88%
TN0008000846	Emprunt National 2021 CAT C	30 000	30 000 000	32 136 000	7,65%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	12 000 000	12 245 760	2,91%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 2023 CAT B	5 000	400 000	410 624	0,10%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 CAT B	100 000	8 000 000	8 472 160	2,02%
Titre OPCVM			20 389 517	20 389 517	4,85%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	31 877	3 558 525	3 558 525	0,85%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE	16 673	1 926 213	1 926 213	0,46%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	62 084	10 634 244	10 634 244	2,53%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	35 624	4 270 534	4 270 534	1,02%
Total			181 263 117	188 434 124	44,83%
Total par rapport au total des actifs					44,74%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 152.412.422, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
	Certificats de dépôt	110 095 458	111 768 207	26,99%
	Certificat de dépôt BH au 07/06/2027 à 7,99% pour 360 jours	4 704 047	4 718 567	1,12%
	Certificat de dépôt BH au 13/05/2027 à 8,24% pour 360 jours	8 451 885	8 514 358	2,03%
TNFKM9LSC207	Certificat de dépôt BH au 21/09/2026 à 8,24% pour 180 jours	19 366 884	19 705 230	4,69%
	Certificat de dépôt BNA au 20/01/2027 à 7,99% pour 250 jours	2 873 834	2 896 530	0,69%
	Certificat de dépôt BNA au 07/10/2026 à 7,99% pour 180 jours	2 907 803	2 948 990	0,70%
	Certificat de dépôt BNA au 07/01/2027 à 7,74% pour 210 jours	7 723 523	7 748 821	1,84%
TNN9LTW01EY0	Certificat de dépôt BNA au 10/07/2026 à 8,2% pour 140 jours	19 505 545	19 967 297	4,75%
TNK33GJLHCL1	Certificat de dépôt BNA au 23/09/2026 à 8,29% pour 180 jours	9 681 568	9 848 190	2,34%
	Certificat de dépôt BTE au 07/10/2026 à 7,99% pour 180 jours	4 846 339	4 914 850	1,17%
TNCEOLYYXLUS	Certificat de dépôt BTE au 12/08/2026 à 8,23% pour 180 jours	14 525 717	14 885 876	3,54%
	Certificat de dépôt BTE au 16/11/2026 à 7,99% pour 180 jours	15 508 264	15 619 608	3,72%
	Créances sur opérations de pensions livrées	40 000 000	40 644 215	9,67%
	Pension livrée BTL au 08/10/2026 à 7,22% pour 183 jours	19 000 000	19 320 087	4,60%
	Pension livrée BTL au 11/12/2026 à 7,29% pour 183 jours	5 000 000	5 020 750	1,19%
	Pension livrée BTL au 11/11/2026 à 7,22% pour 180 jours	3 000 000	3 028 278	0,72%
	Pension livrée BTL au 17/09/2026 à 7,20% pour 184 jours	13 000 000	13 275 600	3,16%
	TOTAL	150 095 458	152 412 422	36,26%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			36,19%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 30 juin 2026 un solde de D : 365.425 contre D : 29.356 au 30 juin 2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Sommes à encaisser	2 391	2 391	2 391
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	118 854	26 964	26 964
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (Emprunt national)	244 180	-	-
Total	365 425	29 356	29 356

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à D : 481.448 contre D : 283.806 au 30/06/2025 et s'analyse comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Gestionnaire	461 448	263 806	286 909
Dépositaire	20 000	20 000	20 000
Total	481 448	283 806	306 909

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à D : 418.015 contre D : 508.281 au 30/06/2025 et s'analyse comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Redevance du CMF	33 619	17 651	19 090
Dividendes à payer	348 721	450 459	371 116
Commissaires aux comptes	17 219	17 225	38 000
Rémunération Président du Conseil	824	824	824
Jetons de présence	10 765	19 157	14 694
Retenue à la source	1 056	105	1 605
TCL	5 812	2 860	3 330
Total	418 015	508 281	448 658

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	213 139 880
Nombre de titres.....	1 692 127
Nombre d'actionnaires	1 472

Souscriptions réalisées

Montant	260 690 595
Nombre de titres émis.....	2 069 630
Nombre d'actionnaires nouveaux	403

Rachats effectués

Montant	(91 511 829)
Nombre de titres rachetés.....	(726 515)
Nombre d'actionnaires sortants	(123)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	390 846
Régularisation des sommes non distribuables.....	118 066
Résultat incorporé à la VL (A).....	14 007 946
Régularisation du résultat incorporé à la VL.....	11 118 717

Capital au 30-06-2026

Montant	407 954 220
Nombre de titres.....	3 035 242
Nombre d'actionnaires.....	1 752

(A) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2026.

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2026 à D : 2.639.352 contre D : 2.118.823 pour la même période de l'exercice 2025, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus des obligations	820 778	1 636 077	860 520	1 798 154	3 462 371
- Intérêts	820 778	1 636 077	860 520	1 798 154	3 462 371
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 697 379	2 896 099	1 191 440	2 425 976	4 932 900
- Intérêts des BTA, Emprunt National	1 697 379	2 896 099	1 191 440	2 425 976	4 932 900
Revenus des titres OPCVM	121 195	121 195	66 863	66 863	66 863
- Dividendes	121 195	121 195	66 863	66 863	66 863
TOTAL	2 639 352	4 653 371	2 118 823	4 290 993	8 462 134

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2026 à D : 2.753.675 contre D : 1.180.095 pour la même période de l'exercice 2025, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	1 371 424	2 240 495	756 648	1 341 974	2 489 478
Intérêts des certificats de dépôts	1 382 251	2 335 598	423 447	556 781	2 167 745
TOTAL	2 753 675	4 576 094	1 180 095	1 898 755	4 657 224

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	622 432	1 083 061	449 736	974 114	1 881 587
TOTAL	622 432	1 083 061	449 736	974 114	1 881 587

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 461.448 contre D : 263.806 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	461 448	778 926	263 806	502 923	1 069 469
Rémunération du dépositaire	-	10 000	-	10 000	10 000
TOTAL	461 448	788 926	263 806	512 923	1 079 469

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 122.307 contre D : 75.336 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Redevance du CMF	92 287	155 781	52 760	100 582	213 887
Commissaire aux comptes	9 474	18 844	8 975	17 852	38 627
Rémunération Président du Conseil	1 667	3 333	1 667	3 333	6 667
Jetons de présence	2 244	4 463	2 244	4 463	7 500
TCL	16 412	26 543	9 485	14 910	29 951
Autres	223	406	206	758	1 478
TOTAL	122 307	209 370	75 336	141 898	296 110

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'« INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « UIB FINANCES » Ex « INTERMÉDIAIRE INTERNATIONAL ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques « UIB » assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'Union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.